

Lundi 7 mars 2022



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre SQUIRES

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act*

M. le ministre GOERTZEN

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules, le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Drivers and Vehicles Amendment, Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

M^{me} FONTAINE

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation de sensibilisation obligatoire)/The Provincial Court Amendment Act (Mandatory Awareness Training)*

U. ASAGWARA

(N° 210) — *Loi sur la réduction du temps supplémentaire obligatoire des infirmières (modification de diverses lois)/The Restricting Mandatory Overtime for Nurses Act (Various Acts Amended)*

M. SALA

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba (référendum applicable à la privatisation des filiales)/The Manitoba Hydro Amendment Act (Referendum Before Privatization of Subsidiary)*

U. ASAGWARA

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Amendment Act*

U. ASAGWARA

(N° 213) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie (lignes directrices en matière de dotation applicables aux foyers de soins personnels)/The Health Services Insurance Amendment Act (Personal Care Home Staffing Guidelines)*

M. SALA

(N° 218) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M^{me} LATHLIN

(N° 219) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé en cas de fausse couche ou de mortinaissance)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Miscarriage or Stillbirth)*

M^{me} FONTAINE

(N° 220) — *Loi sur la protection des communications portant sur des questions d'intérêt public (Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc de la Reine et la Loi sur la diffamation)/The Protecting Communications on Public Interest Matters Act (Court of Queen's Bench Act and Defamation Act Amended)*

M. KINEW

(N° 221) — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle (supervision des apprentis)/The Apprenticeship and Certification Amendment Act (Apprenticeship Supervision)*

M^{me} MARCELINO

(N° 222) — *Loi sur la transparence salariale/The Pay Transparency Act*

M. SMOOK

(N° 223) — *Loi sur le Mois du patrimoine ukrainien/The Ukrainian Heritage Month Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

U. ASAGWARA
M. BUSHIE
M^{me} FONTAINE
M. GERRARD
M. KINEW
M^{me} LATHLIN
T. LINDSEY
M. MALOWAY
M^{me} MARCELINO
M. MOSES
M^{me} NAYLOR
M^{me} SMITH (Point Douglas)
M. WIEBE

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (amélioration du fonctionnement de l'unité d'enquête indépendante)/The Police Services Amendment Act (Enhancing Independent Investigation Unit Operations)*

(M. le *ministre* FRIESEN – illimité)

M. le *ministre* LAGIMODIERE

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act*
(T. LINDSEY – 26 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* HELWER

(N° 2) — *Loi abrogeant la Loi sur la viabilité des services publics/The Public Services Sustainability Repeal Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour d'appel et la Loi sur la Cour provinciale/The Court of Appeal Amendment and Provincial Court Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 9) — *Loi sur la ferraille/The Scrap Metal Act*

M^{me} la *ministre* GORDON

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, la Loi sur les pharmacies et diverses lois visant des corporations/An Act respecting Amendments to The Health Services Insurance Act, The Pharmaceutical Act and Various Corporate Statutes*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

M. le *ministre* JOHNSON

(N° 12) — *Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* PIWNIUK

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules et le Code de la route/The Drivers and Vehicles Amendment and Highway Traffic Amendment Act*

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act*

M. MARTIN

(N° 224) — *Loi sur l'accès sans entrave aux établissements de santé et d'enseignement/The Unobstructed Access to Health Care and Education Facilities Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. ALTOMARE — Présentation d'une demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre fin immédiatement aux transferts de patients

4. Attendu :

qu'avant la pandémie, le gouvernement provincial a fermé 124 lits d'hôpitaux dans l'Office régional de la santé de Winnipeg et 18 lits en unités de soins intensifs;

que le gouvernement provincial n'a pas su investir suffisamment dans le système de soins de santé ni en renforcer la capacité pendant la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation record du nombre de transferts de patients;

qu'environ 300 Manitobains nécessitant des soins de santé ont été déplacés de leur collectivité et transférés loin de chez eux, parfois à des centaines de kilomètres;

que les familles touchées par les transferts réclament qu'il soit mis fin à cette pratique, car leurs proches, souvent des personnes âgées, ont été transférés loin de leur collectivité et ce, pratiquement sans avertissement;

que les transferts perturbent les patients et leurs familles, ce qui entraîne un risque de détresse psychologique et de souffrance physique pour les patients;

qu'il n'est pas rare que la santé des malades nécessitant des soins intensifs se détériore, et que le transport de malades augmente les risques;

que l'actuelle première ministre continue à faire transférer de nombreux Manitobains à des centaines de kilomètres de leur famille, de leur collectivité et de leurs systèmes de soutien, après avoir transféré 57 patients dans d'autres provinces lorsqu'elle était ministre de la Santé;

que Clarke Gehman est mort de la COVID-19 après avoir été transféré une première fois de Winnipeg à Russell puis une deuxième fois de Russell à Reston;

qu'il est inadmissible, en période de crise, de séparer de leur famille des Manitobains nécessitant des soins de santé et que le gouvernement provincial doit investir afin que notre système de santé puisse fournir des soins à tous les Manitobains près de chez eux;

que la douleur que ressentent les familles découle directement de la réduction par le gouvernement provincial des investissements dans le système de santé avant la pandémie;

que le gouvernement provincial n'a nullement l'intention de mettre fin au transfert des patients, étant donné que David Matar, coresponsable du système de santé, a bel et bien affirmé qu'il ne pense pas que cette façon de faire va disparaître,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à mettre fin immédiatement à la pratique actuelle voulant que des patients soient transférés, et ce, afin qu'ils reçoivent les soins qu'ils méritent près de chez eux.
